



**Rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis n° 39-2015
Demande d'octroi d'un crédit de Fr. 2'866'000.- pour financer la réfection et le réaménagement
routier de la rue du Village ainsi que le remplacement de la conduite d'eau potable**

Composition de la Commission ad hoc	
Messieurs	
Samuel Droguet	Président
Philippe Schmittler	Rapporteur
François Vincent	Membre
Claude Werner	Membre

Dates des réunions		
13.01.2015	20.01.2015	
X	X	
X	X	
X		
X	X	

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La commission ad hoc remercie Monsieur le Syndic Raymond Bron (dicastère des affaires générales, urbanisme, environnement, transports et mobilité) et le Conseiller Municipal Christian Durussel (dicastère des services industriels, travaux et assainissement), pour les explications données et pour la transparence de leurs propos. Les représentants de la Municipalité étaient accompagnés, lors de la 1ère séance par Monsieur Luc Gindroz du bureau Courdesse, mandataire de la commune.

Les remerciements vont également à la commission des finances avec laquelle nous avons pu échanger nos points de vue, malgré le peu de temps à disposition.

La Municipalité a mis à notre disposition les documents suivants :

- projet de préavis, daté du 22.12.2014
- une coupe type
- plan de situation des principes de réaménagements de la rue du Village (bureau Plarel, 2007)
- plan de situation, réaménagements de la rue du Village pour enquête (bureau Courdesse, 2014)

2. Objet du préavis 39-2015

Le présent préavis demande au conseil communal de prendre des décisions sur les points suivants :

- 1.- d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité
- 2.- d'octroyer un crédit de Fr. 2'866'000.- pour réaliser les travaux présentés dans le préavis
- 3.- de financer cette dépense par l'emprunt
- 4.- d'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans et par des prélèvements sur deux fonds de réserve pour les réseaux d'eaux (EP, EC et EU)

La commission ad hoc a évalué l'opportunité et le bien-fondé des points 1 et 2 ci-dessus (point 1 : adoption du préavis tel que présenté par la Municipalité; point 2 : octroi ou non du crédit ;). Les autres aspects n'ont pas été évalués par la commission ad hoc, car ils sont du ressort de la COFIN.

3. Explications de la Municipalité

La Municipalité a commenté les points suivants :

1.- Rue du Village.

Il s'agit de réaménager la rue du Village conformément à l'étude du bureau Plarel datant de 2007. Plusieurs secteurs ont déjà été refaits conformément à ce plan (ch. de la Cavenettaz, zone devant la Maison villageoise, début du chemin de la Chavanne, ch. du Four)

Les travaux sont divisés en deux parties, "amont et aval". La chaussée sera reconstruite avec un encaissement sur toute sa longueur avec un trottoir franchissable selon la coupe type annexée au préavis.

Les collecteurs EU et EC seront améliorés ponctuellement, voire remplacés à l'aval.

La conduite d'eau potable sera entièrement remplacée.

L'éclairage public sera renouvelé, il sera similaire à celui de l'espace Cavenettaz

2.- Place Vaney.

Il s'agit de renouveler le revêtement existant, de créer un "quai" dans la zone de dépose du bus scolaire et de réaménager la place avec des arbres, des rangs de pavés et des luminaires

3.- Forum œcuménique.

Il s'agit de rénover totalement le forum en conservant sa configuration actuelle, de remplacer le revêtement du parking et de renouveler l'éclairage.

4. Analyses et commentaires de la commission ad hoc

Les travaux concernent toute la rue du Village, soit environ **650 m linéaires** :

- la partie aval: RC501-virage Bérallaz-Maison villageoise représente environ **450 m linéaires**; - la partie amont: Maison villageoise-ch. de Palud représente environ **200 m linéaires**.

Les travaux prévus correspondent aux principes de l'étude Plarel datant de 2007. De plus, la Municipalité a décidé de renouveler entièrement la chaussée et profite de remplacer et/ou réparer les conduites, l'éclairage et tous les équipements. La commission est favorable à cette approche, car elle permet d'économiser les deniers publics tout en concentrant les travaux et en limitant ainsi les nuisances pour nos concitoyens.

Toutefois, la commission ad hoc a relevé des aspects qui auraient mérité une approche différente; ils sont listés ci-dessous:

Le crédit d'études prévoyait de financer les études jusqu'à la rentrée des soumissions, ce qui n'est pas le cas selon notre compréhension de ce qui a été exposé par le mandataire.

Le projet n'est, à notre sens, pas abouti et il serait préférable de finaliser les études, de mettre en soumission et de pouvoir ainsi avoir des prix plus fiables avant de demander un crédit de construction au Conseil Communal.

Le planning présenté dans le préavis nous paraît très serré et nous ne voyons pas d'urgence à réaliser ces travaux dans des délais aussi courts.

L'entrée du village (depuis la RC 501) mériterait d'être étudiée plus en détail et notamment la question du DP (Domaine Public) et la prise en compte des réflexions menées pour l'éventuelle UAPE (Unité d'Accueil Pour les Ecoliers).

La coordination avec les futurs réaménagements de l'Ancienne Forge devrait être bien étudiée.

Le forum œcuménique mériterait une attention particulière, voire une réflexion plus globale qui intégrerait la place Vaney.

La différence de niveau entre le trottoir franchissable et la chaussée devrait être réalisée sur toute la longueur de la rue du village.

Les quais envisagés de part et d'autre de la zone de dépose du bus scolaire devraient être revus en ne construisant qu'un quai du côté école (suppression de celui côté route pour des raisons de sécurité).

Une réflexion aurait pu être faite pour intégrer aux aménagements prévus une zone de dépose des enfants (par les parents), vers l'espace Cavenettaz afin de limiter la circulation sur les chemins de la Chavanne et de la Combe.

Aucune place d'installations de chantier n'est prévue.

Des itinéraires de déviations pour les écoliers devront être proposés.

En consultant les plans, il nous est apparu que plusieurs points mériteraient des éclaircissements du la part du mandataire (alignement, géométrie routière, profils caractéristiques, ...).

En dernier lieu, la commission ad hoc relève que les procédures des marchés publics seront respectées pour les travaux, mais ne le seront vraisemblablement pas pour les prestations d'ingénieurs.

5. Conclusion

Les aménagements futurs de la route du village sont importants pour nos concitoyens et ils représentent des coûts élevés pour la collectivité. La commission est favorable à la réalisation de ces aménagements attendus depuis de nombreuses années, mais en l'état, il nous paraît prématuré de présenter ce préavis.

La commission ad hoc est d'avis qu'il serait préférable de reporter ce préavis afin de compléter les études, de mettre en soumission les travaux, afin de fiabiliser les coûts présentés au conseil communal.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission ad hoc préconise de prendre position sur le préavis 39-2015 comme suit :

La commission ad hoc recommande, pour les raisons expliquées ci-dessus de refuser ce préavis.

Cugy, le 2 février 2015

Samuel Droguet
Président

Philippe Schmittler
Rapporteur

François Vincent

Claude Werner

